

Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR5300006 « Rivière Ellé »



Compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2021 à Locmalo

Etaient présents :

Pierre SERREAU	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel
Christian AMIEL	Comité départemental du tourisme équestre du Morbihan
Sophie BAGNIOL	Comité départemental du tourisme équestre du Morbihan
Gilles BARTHELEMY	OFB
Marie-Jo CARLAC	Commune de Lanvénegen
Séverine CHANONY	Roi Morvan Communauté
Alain CUPCIC	Communauté de Communes du Kreizh Breizh
Christian FAIVRET	Commune du Faouët
Bérengère FRITZ	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Sébastien GUILLARD	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
Thomas GUYOT	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Jean-Louis LE FUR	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Guy LE VALLEGANT	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Finistère
Jean-Charles LOHE	Roi Morvan Communauté – Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Yves PICART	OFB
Philippe MAINGUY	Commune de Langonnet
Michel MARAVAL	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Morbihan
Pierre-Yves PASCO	Bretagne vivante - SEPNEB
Alain PERRON	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Eric SINOUE	Centre National de la Propriété Forestière - Bretagne
Dominique WILLIAMS	Union pour la Mise en valeur Esthétique du Morbihan

Etaient excusés :

Eric PETIT	Laboratoire d'Ecologie Aquatique / INRAE Rennes
Stéphane BASCK	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
Aline BIFOLCHI	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel
Stéphane CADO	Commune de Querrien
Vincent COLASSE	Conservatoire Botanique National de Brest
Caroline CORNET	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Malcy DE WAVRECHAIN	OFB SD 29
Anthony DUFLEIT	Mairie de Gourin
Françoise GUILLERM	Mairie de Langonnet
Christophe JANNO	Eau et Rivières de Bretagne
Christian LE CLEVE	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan
Laëtitia LE GURUN	Association Bretagne Grands Migrateurs
Dominique LE NINIVEN	Commune de Priziac
Claire LIETARD	Sous-Préfète de Pontivy
Michel LION	SHEMA
Emmanuelle MORIN	Conseil Départemental du Morbihan
Stéphane ORIERE	Commune de Locunolé
Gilles PAILLAT	DREAL Bretagne
Mickaël QUERNEZ	Mairie de Quimperlé
Claire TREHET	DDTM des Côtes d'Armor

**Compte-rendu COPIL Natura 2000 Rivière Ellé
Locmalo - le 8 décembre 2021**

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



Avec le Fonds européens agricoles pour le développement rural
l'Europe investit dans les zones rurales



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Pièces-jointes :

- Diaporama présenté en séance
- Bilan d'activités 2021
- Programme prévisionnel d'actions 2022

Ordre du jour :

1. Bilan des principales actions 2021
2. Programmation 2022

Introduction

J-C. LOHE accueille les participants et les remercie de leur présence pour faire le bilan des actions réalisées en 2021 et échanger sur les projets 2022 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Rivière Ellé. Il rappelle d'ailleurs que l'année 2021 a été particulièrement riche en projet sachant que le temps de travail consacré à l'animation a été augmenté depuis le mois de mai (passage de 0,5 à 0,8 Equivalent Temps Plein).

B. Fritz démarre son intervention en précisant que la présentation d'aujourd'hui cible les principales actions réalisées en 2021 ainsi que les perceptives 2022. Un rapport d'activités détaillé des actions 2021 et un programme prévisionnel complet des actions 2022 seront transmis avec le compte-rendu de la réunion.

Bilan des actions 2021 et programmation 2022

Remise en gestion de parcelles à vocation agricole

A. CUPCIC demande quelles connaissances a-t-on sur la cette question.

A. PERRON répond qu'on peut différencier deux types de zones, celles qui sont en déprises et celles qui sont encore en gestion. Il précise qu'il est nécessaire de connaître plus précisément les surfaces et les modes d'exploitations des parcelles concernées ainsi que les risque en terme de perte de biodiversité en cas d'abandon des pratiques de gestion.

J-L. LE FUR ajoute que les agriculteurs manquent de connaissances sur ces milieux et ont besoin d'être accompagnés à la fois sur le volet technique pour adapter leurs pratiques (moyens humains pour l'animation territoriale) et sur le volet financier pour compenser la perte économique.

S. GUILLARD interroge sur les modalités de portage du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) sur le bassin versant de l'Ellé. B. FRITZ répond que le PAEC initié en 2017 est porté par le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta mais l'animation du programme n'est pas financée (pas de subvention ni d'auto-financement dédié du SMBSEIL) si bien que l'animation territoriale auprès des agriculteurs n'est pas assurée. Les élus du SMBSEL ont également décidé de ne pas assurer d'animation sur le bassin versant de l'Elle pour l'année 2022 et de profiter de cette année de transition vers la nouvelle PAC pour définir des objectifs qu'ils souhaitent porter en matière agro-environnementale sur le territoire.

Beaucoup de surfaces ont été engagées en MAEC biodiversité pour la gestion par fauche tardive ou pâturage limité de prairies humides depuis 2017.

S. GUILLARD réagit en disant que le sujet de la valorisation des végétations naturelles par l'agriculture est déjà évoqué en COPIL depuis plusieurs réunions et qu'il serait dommage d'arrêter de supprimer le PAEC sur ce territoire, d'autant que les contrats Natura 2000 en cours concernent des parcelles qui ont été support de l'agriculture dans un passé proche et qui pourraient tout à fait le redevenir.

Il ajoute que l'année 2022 est une année charnière pour construire le programme en lien avec la nouvelle PAC et faire remonter les besoins en terme de soutien à l'animation.

A. PERRON demande qui peut porter un PAEC. S. GUILLARD répond qu'il peut s'agir d'une collectivité ou d'une structure professionnelle agricole mais quel que soit le montage, il est indispensable que les compétences agricoles et biodiversité soient associées dans l'équipe d'animation. G. BARTHELEMY complète sur la gestion des végétation naturelle et précise que le

travail doit se faire à la parcelle pour que cela fonctionne. Cela nécessite donc des techniciens sur le terrain et donc des moyens d'animation. S. GUILLARD précise que l'animation peut se faire sous 2 formes complémentaires : via l'animation du site Natura 2000 à l'intérieur du périmètre en question et via l'animation du PAEC à l'extérieur du site Natura 2000.

G. BARTHELEMY fait remarquer que sur la thématique biodiversité il n'y a pas d'instance équivalente à la CLE (Commission Locale de l'Eau) qui regroupe des acteurs d'un territoire et permet de lier les enjeux industriels, agricoles, biodiversité avec un rôle réglementaire.

S. GUILLARD répond que c'est le rôle du COPIL de regrouper les acteurs et de les faire échanger. Le COPIL peut d'ailleurs se réunir de manière plus régulière si les membres en expriment le besoin pour développer plus précisément certains sujets.

J.C. LOHE précise que le lien entre Natura 2000 et les CLE se fait via le SMBSEIL qui porte les deux programmes.

Y. PICART ajoute que si des objectifs communs sont partagés, il est possible de faire appel à l'un ou l'autre des dispositifs, pour avoir la meilleure efficacité d'action.

S. GUILLARD demande si localement la profession agricole travaille sur le sujet du pâturage des végétations naturelle et si des connaissances techniques sont disponibles.

J-L. LE FUR répond que certains exploitants gèrent ces milieux mais de nombreux problèmes se posent comme l'accès à la parcelle, l'accès à l'eau pour le troupeau, l'entretien des clôtures... Les techniciens de la chambre d'agriculture peuvent être contactés pour identifier les exploitations qu'ils accompagnent sur ce sujet. S. GUILLARD ajoute que la gestion agricole des végétations naturelles peut concerner un panel important d'exploitations, pour des surfaces plus ou moins importantes de leur parcellaire.

A. PERRON précise que la place des animaux dans ces milieux est un enjeu central et indissociable de l'aspect économique des exploitations. La question du financement pour accompagner des pratiques sur ces milieux est donc essentielle via la nouvelle PAC.

Projet de Label Rivières Sauvages

G. LE VALLEGANT interroge sur l'intérêt de ce label. B. FRITZ lui répond qu'il permet de reconnaître la qualité des rivières. J-C. LOHE ajoute que ce travail permet d'engager les collectivités (Roi Morvan Communauté et Quimperlé Communauté) dans une nouvelle dynamique d'actions sur les milieux aquatiques, sachant que les CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) sur l'Ellé sont terminés et qu'ils ne seront pas renouvelés, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne finançant plus ce programme sur les territoires en bon état. Il ajoute que les actions de restaurations hydromorphologiques sont également intéressantes dans le cadre de la lutte contre les inondations en retardant l'arrivée des eaux dans les zones inondables pour des crues de faibles importances qui reviennent régulièrement (cf étude ZEC Zones d'Expansion de Crues réalisée dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta).

M. MARAVAL évoque la question des pêcheries traditionnelles sur l'Ellé aval qui pourraient être surélevées en cas de fortes pluies et pour lesquelles la gestion pourrait être coordonnées pour une meilleure efficacité.

Y. PICART et G. BARTHELEMY répondent que la circulation des poissons migrateurs doit être libre et qu'il est maintenant interdit de pêcher par barrage. Dégager les 2/3 de la largeur du lit est idéal pour assurer la circulation des poissons. Les études montrent par ailleurs que les barrages écreteurs ne fonctionnent pas pour lutter contre les inondations et que la seule solution est le reméandrage. D. WILLIAMS confirme que lorsque l'eau est arrivée dans les cours d'eau, il est déjà trop tard.

Etude Mulette perlière sur l'Aër - 2021

G. BARTHELEMY confirme que la Mulette perlière est sensible qui est impactée par l'absence de tamponnement du débit et de la matière organique qui arrive trop vite dans les cours d'eau. Toute action contre le ravinement sur le bassin versant est bénéfique pour l'espèce.

P-Y. PASCO ajoute que les cours d'eau doivent être stables dans le temps.

Sur la température supérieure à 20°C enregistrée sur l'Aër, G. BARTHELEMY explique que les actions de reméandrage permettent d'aider le cours d'eau à mieux réguler la température en recréant une succession de zones de basses et de grandes profondeurs.

P-Y. PASCO conclue sa présentation en expliquant que malgré une bonne qualité de l'eau et une agriculture moins intensive qu'ailleurs, la population de Mulette perlière est en déclin. Le travail du sol réalisé sur les surfaces agricoles apporte des sédiments dans les cours d'eau qui restent bloqués dans les cours d'eau et qui pénalisent le renouvellement des Mulettes. Les actions à mener sont donc sans doute en lien avec les pratiques agricoles.

A. CUPCIC réagit en disant que les agriculteurs devraient être d'accord pour agir contre l'érosion de leurs terres fertiles.

J-L. LE FUR répond qu'il faut une animation territoriale pour expliquer aux agriculteurs les pratiques à favoriser. Il ajoute qu'avec les orages de plus en plus violents, l'érosion peut-être très rapide sur les parcelles et entrainer un apport de matière considérable dans les cours d'eau.

S. GUILLARD demande quels types de boisement sont présents entre la rivière et les parcelles agricoles et s'ils concernent de fortes pentes. P-Y. PASCO répond qu'il a à la fois des plantations de résineux et des boisements spontanés.

E. SINOUEX explique que les plantations sur fortes pentes, souvent financées par le plan forestier national ne seront sans doute pas remplacés au vu de ce qui se pratique aujourd'hui. S. GUILLARD ajoute que les travaux d'exploitation des plantations sur pente doivent être menés avec la plus grande attention pour ne pas impacter le milieu.

G. LE VALLEGANT réagit en estimant que les plantations doivent aussi être rentables pour les propriétaires comme par exemple la plantation de peupliers en zone humide et à défaut, les parcelles ne sont plus entretenues et s'enrichissent.

Y. PICART ajoute qu'au-delà du lessivage d'origine agricole, les réseaux de fossés routiers qui se déversent directement dans les cours d'eau est également très problématique. J-C. LOHE confirme qu'il y a un gros travail à faire sur ce point avec les collectivités en charge de ces réseaux.

A PERRON précise que sur les parcelles agricoles, une bande enherbée de 10 mètres est en place le long des cours d'eau.

D. WILLIAMS évoque également l'entretien des talus le long des fossés et bords de routes. Le sol est mis à nu ce qui provoque le transfert de fines vers les fossés puis les cours d'eau.

A. PERRON ajoute que l'entretien des fossés est essentiel pour assurer le bon état de la voirie. Il est donc important pour les communes d'avoir une bonne information sur les pratiques favorables afin de pouvoir les appliquer au mieux.

B. FRITZ précise que le conseil départemental des Côtes d'Armor a engagé un travail sur ce sujet.

Projet de Conférence biodiversité en 2022

Les membres du COPIL approuve cette idée pour présenter les expériences positives et sensibiliser les acteurs du territoire. Aux v des sujets échangés en réunion, il semble également très pertinent de présenter des retours d'expériences exploitations agricoles en faveur de la biodiversité.

Autres sujets / questions abordés en fin de réunion :

Les espèces invasives ou espèces exotiques envahissantes

C. FIEVRET partage son constat d'une augmentation des espèces invasives, notamment sur les bords de routes. Quels sont les conséquences pour les milieux si les plantes atteignent les rives de l'Ellé et que peut-on faire ?

Les espèces invasives sont déjà présentes le long de cours d'eau, notamment la Balsamine de l'Himalaya. Elles prennent la place de la végétation naturelle et s'étendent rapidement.

En fonction des espèces, il existe des techniques d'intervention mais le problème doit souvent se gérer sur le long terme. Pour ne pas amplifier le phénomène, la communication des communes vers les habitants est toujours utile, notamment pour transmettre certaines recommandations comme le nettoyage des outils, l'interdiction de mise en déchèterie et également sensibiliser pour arrêter d'acheter les espèces toujours en vente libre.

L'état de la ressource piscicole

A. PERRON reçoit beaucoup de commentaires de pêcheurs sur la disparition de la ressource piscicole dans nos rivières. Est-il possible d'avoir un état des lieux de la situation actuelle ? B. FRITZ répond qu'effectivement, ce sujet peut être traité lors d'une prochaine réunion de COPIL.

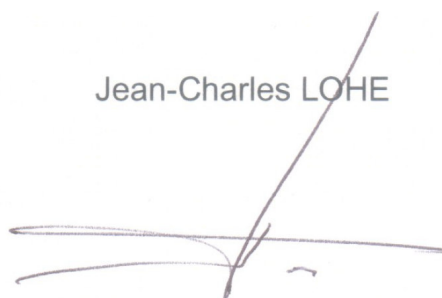
La présence de Lierre sur les troncs d'arbre

A. PERRON demande si la présence de Lierre sur les troncs d'arbres peut impacter leur survie. E. SINOU répond que le Lierre utilise l'arbre comme support et ne fonctionne pas comme un parasite qui utiliserait l'arbre pour se nourrir. Le Lierre a un intérêt majeur pour les oiseaux (abris, nourriture) et doit être maintenu sur les arbres.

Tous les sujets à l'ordre du jour n'ayant pas pu être traités, J-C. LOHE informe qu'une prochaine réunion de COPIL sera organisée en début d'année 2022. Il remercie les participants pour la qualité des échanges puis clôture la séance.

Le Président du COPIL du
site Natura 2000 Rivière Ellé

Jean-Charles LOHE



Éléments complémentaires d'informations en lien avec les sujets traités en COPIL

Entretien des fossés de bord de route

Retour d'expériences du département des Côtes d'Armor :

<https://bassin-elorn.fr/wp-content/uploads/2021/02/DIAP0-Pr%C3%A9sentation-d%C3%A9marche-gestion-des-foss%C3%A9s-et-bas-c%C3%B4t%C3%A9s-routiers-pr%C3%A9sentation-29.pdf>

<http://atvbv.fr/documentation/cd-22-guide-technique-entretien-des-fosses-et-des-bas-cotes-routiers-2020>

Espèces exotiques envahissantes :

Liste des plantes exotiques envahissantes en Bretagne – Conservatoire National Botanique de Brest avril 2016 : http://www.cbnbrest.fr/site/pdf_eric/a/uploads/CBNB_Quere_2016b_63312.pdf

Sites internet ressources sur les espèces exotiques envahissantes :

<https://uicn.fr/especes-exotiques-envahissantes/>

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>